

**23.3293****Motion Roduit Benjamin.****Numerus clausus.****Schluss mit dem Ausschluss
von Medizinstudierenden aufgrund
anderer Kriterien als Kompetenzen
und Qualität****Motion Roduit Benjamin.****Numerus clausus.****En finir avec une sélection
des étudiants en médecine
sur des critères autres
que de compétences et de qualité****CHRONOLOGIE**

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 12.03.24

Roduit Benjamin (M-E, VS): Ma motion révèle un problème grave et d'actualité: nous manquons de médecins en Suisse. Les médecins prennent de l'âge et travaillent de plus en plus à temps partiel. Selon la statistique médicale 2022 de la FMH, les chiffres 2023 n'étant pas encore disponibles, près de 40 pour cent du corps médical vient de l'étranger. De plus, la situation non seulement chez les médecins de famille, mais aussi chez les spécialistes dans les zones périphériques, est particulièrement problématique. Cela fait plusieurs années que leur densité se situe à 0,8 équivalent plein temps par 1000 habitants, ce qui est inférieur à la valeur recommandée par la Confédération. Pour y remédier, il faut absolument passer par une meilleure offre de places d'études et de stages cliniques.

Dans son avis, qui date déjà de mai 2023, le Conseil fédéral partage le constat selon lequel la formation d'un nombre suffisant de médecins en Suisse est une préoccupation majeure. Il s'appuie cependant sur les efforts faits afin d'augmenter le nombre de diplômes de master en médecine humaine à environ 1300 d'ici 2025 et se contente de relever que les limitations de l'accès aux études de médecine, que ce soit au moyen d'un test d'aptitudes ou d'un numerus clausus, sont appropriées et relèvent de la compétence des hautes écoles universitaires. De plus, il renvoie aux cantons la compétence des formations postgraduées.

Face aux nombreuses interventions parlementaires exigeant des mesures efficaces et immédiates, le Conseil fédéral a concédé dans l'intervalle qu'un examen avec les cantons des mesures afin de combattre cette pénurie, dont certaines ont déjà été présentées sans succès dans le masterplan 2012–2014, était nécessaire, notamment en optimisant la répartition entre les régions et les spécialités. D'où sa recommandation, adoptée tacitement par les deux chambres en décembre dernier, de soutenir les postulats Hurni 23.3864 et Juillard 23.3678.

Mais vous le savez bien, la pénurie n'attend pas et depuis la crise du COVID-19, la dépendance de la Suisse vis-à-vis des médecins titulaires d'un diplôme étranger s'est encore accrue, alors que les pays voisins sont aussi en proie à une pénurie et retiennent leurs médecins.

C'est donc bien du côté de la formation en Suisse que nous devons nous donner les moyens de préparer nos jeunes aux professions médicales. Je dis bien "en Suisse". Vous connaissez tous ces situations d'étudiants compétents et motivés qui poursuivent leur formation en Roumanie à la suite d'un premier échec. C'est peut-être intéressant pour la Suisse d'un point de vue financier, mais c'est inacceptable du point de vue de la maîtrise d'une offre de santé fondée sur la qualité et les compétences. Ce sujet sera thématisé lors d'un prochain voyage de notre groupe d'amitié à Bucarest en avril prochain.

Quant à la qualité et aux compétences des étudiants recalés – chaque année près du deux tiers des étu-



diants inscrits, soit 4000 étudiants concernés –, permettez-moi, en tant qu'ancien recteur de lycée-collège, de m'indigner. Vous connaissez tous la qualité des études gymnasiales en Suisse et celle de notre maturité. Il n'est pas acceptable que dans cette filière, le taux d'échec soit aussi excessif par rapport à d'autres domaines d'études tout aussi exigeants. De plus, on peut émettre de sérieux doutes quant à l'aptitude de ces procédures de sélection à produire de bons médecins. Une part de formation clinique intervenant plus tôt dans le cursus et complétée par des entretiens structurés intégrant des composantes sociales liées à la profession éviterait certainement des abandons.

En fait, le noeud du problème se trouve dans le fait de limiter l'accès aux études médicales pour des raisons financières dues au manque de places d'études dans les universités et de stages cliniques en milieu hospitalier et ambulatoire. Or, si l'on veut tenir compte des besoins concrets dans une région ou un domaine de spécialité, il s'agit, avec les cantons – j'insiste –, de se donner des moyens, pas forcément coûteux, mais efficaces, comme des règles de sélection assouplies, le recrutement de plus de formateurs, des instruments de formation et des modèles de travail modernes, ainsi qu'une valorisation des médecins assistants.

La population, qui pâtit de cette pénurie de médecins, attend dans ce sens des mesures fortes et visibles.

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Le Conseil fédéral partage l'avis de l'auteur de la motion selon lequel la formation d'un nombre suffisant de médecins en Suisse est une préoccupation importante. La formation en médecine humaine est cependant du ressort des cantons.

La Confédération participe aux efforts importants des cantons par le biais de ce que l'on appelle les contributions de base. Ainsi, pour les années 2017 à 2020, la Confédération a en outre alloué un montant de 100 millions de francs au titre de financement de départ pour le programme spécial en médecine humaine approuvé par la Conférence suisse des hautes écoles. Les capacités d'accueil des sites existants ont été augmentées. De nouvelles filières d'études en médecine ont été mises en place. Ces mesures ont déjà fait leurs preuves: en 2022, 1164 diplômes de master ont été délivrés en médecine humaine. Leur nombre passera à plus de 1300 en 2025.

Les études de médecine sont liées au nombre de places de formation clinique disponibles. C'est la raison pour laquelle tous les candidats aux études ne peuvent pas être admis. En 2023, on comptait 6000 inscriptions aux études de médecine pour environ 2200 places d'études. Les places d'études sont attribuées de deux manières: soit par un test d'aptitude, ce que l'on appelle AMS, et un numerus clausus avant l'admission en première année d'études, soit par une sélection après la première année d'études. Ces deux types d'accès se fondent donc sur des critères de compétence et de qualité.

La Conférence suisse des hautes écoles a évalué le test AMS. Elle est parvenue à la conclusion que ce dernier était un instrument de sélection approprié, équitable, rentable et à même de déterminer l'aptitude aux études des candidats. La sélection après la première année d'études retarde la sélection et implique des coûts et des exigences élevés en matière d'infrastructures. Les efforts conjoints des cantons et de la Confédération afin d'augmenter les capacités d'accueil sont donc d'ores et déjà nombreux. Or, la Confédération n'est habilitée ni à imposer la suppression pure et simple du numerus clausus ni à obliger les établissements de formation postgrade à fixer un nombre donné de places d'études.

Pour toutes ces raisons, le Conseil fédéral vous propose de rejeter la motion.

Roduit Benjamin (M-E, VS): Monsieur le conseiller fédéral, je vous ai bien entendu: c'est l'affaire des cantons. Mais ne pensez-vous pas foncièrement qu'il relève de la tâche de la Confédération d'assurer sur l'ensemble du territoire suisse,

AB 2024 N 455 / BO 2024 N 455

de manière équilibrée, selon les spécialités et selon les régions, un nombre suffisant d'acteurs de la santé?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: C'est l'affaire des cantons et de la Confédération, ensemble. Et c'est ce que nous faisons au travers de la Conférence suisse des hautes écoles, que j'ai régulièrement l'honneur de présider. C'est là que nous cherchons des solutions.

Präsident (Nussbaumer Eric, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2024 • Zwölfta Sitzung • 12.03.24 • 08h00 • 23.3293
Conseil national • Session de printemps 2024 • Douzième séance • 12.03.24 • 08h00 • 23.3293



Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 23.3293/28410)

Für Annahme der Motion ... 144 Stimmen

Dagegen ... 43 Stimmen

(4 Enthaltungen)